



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 9

Présents : 9

Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20240404_1

OBJET : TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 28/03/2024

PRESENTS : M. David DESPAX, maire ; M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mme Claudine HUGUET et Mme Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; M. Jean-Luc TIXIER, M. Damien PETIT et M. Florian CHANET, conseillers municipaux.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2024, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 de la manière suivante :
 - taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,16 %
 - taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73,01 %
 - taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 9,63 %
- ❖ autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.



Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 9 avril 2024

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX